



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi trois avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de MONTDIDIER s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Isabelle CARPENTIER**, Maire, à la suite de la convocation, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Date de convocation : 28/03/2017

Etaient présents les Membres inscrits au tableau.

Conseillers présents : 20

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 6

François-Xavier Louillet pouvoir à Isabelle Durieux, Valentin Féraux pouvoir à Tony Lheureux, Jacques Marusinski pouvoir à Jean-Claude Sénéchal, Odile Durot pouvoir à Isabelle Carpentier, Christophe Triplet pouvoir à Catherine Quignon, Patricia Soisson pouvoir à Jacqueline Ricquer.

Absents : 3

Marc Muller, Antoine Pellieux, Chantal Canicio-Hébert.

Séance ouverte à 19 h 00.

1) Désignation du secrétaire de séance

Tony Lheureux, candidat, est nommé à l'unanimité.

Madame le Maire :

Pour répondre aux questions posées par Monsieur Hertout, concernant la rue Albert 1^{er}, je vais laisser la parole à Monsieur Heintz.

Jean HEINTZ :

Merci ! Nous avons réfléchi au dynamisme du commerce à Montdidier et nous avons remarqué que la rue Albert 1^{er}, qui est l'une des rues très commerçantes, voire la plus commerçante après la descente sur la place, posait des problèmes : les sens de circulation, de double sens où nous voyons les voitures qui montent sur les trottoirs. Nous avons eu une réflexion, qui n'est aujourd'hui qu'à l'ordre de la réflexion, qui n'est pas encore validée. Ce sera validé avec la communauté de communes et après avec la concertation des intéressés de la rue. Notre projet était d'aménager cette rue, de la rendre commerçante et de la rendre un peu attractive. Pour cela, nous avons réfléchi à un certain nombre de choses que nous pouvions mettre en place. Les préconisations que nous pourrions faire éventuellement aux commerçants et riverains ne sont pas figées dans le marbre. Je pense que nous pouvons faire ça à titre expérimental et revenir... L'expérience peut durer 6 mois ou 1 an et si nous nous apercevons que le projet n'est pas conforme à nos attentes, nous reviendrons dessus. L'idée au niveau de l'aménagement de cette rue, c'est premièrement d'en faire une rue à 30 km/h parce que nous nous apercevons aujourd'hui que les voitures roulent vite, de la mettre à sens unique, c'est-à-dire en venant de l'avenue Paul Doumer en allant vers la place et nous pouvons remarquer que la plupart des voitures stationnées dans cette rue, sont stationnées dans la descente. Je compte suggérer également... Alors oui vous allez me dire : nous n'avons plus le droit de se garer à contre-sens, oui enfin bon vous ne le faites jamais ?

Catherine QUIGNON :

Nous ne pouvons pas stationner de l'autre côté, nous sommes obligés de stationner dans ce sens-là. Lorsque vous dites...

Jean HEINTZ :

Lorsque vous montez, vous pouvez stationner à contre-sens.

Catherine QUIGNON :

Ce que nous trouvons dommage, nous, dans la procédure, c'est qu'il n'y a pas eu de réunion avant.

Jean HEINTZ :

Il n'y a pas de procédure, attendez, laissez-moi finir si vous le voulez bien. Simplement dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, nous avons parlé d'idées, de choses que nous pouvions mettre en place et sur lesquelles nous pouvions réfléchir et travailler. C'était un débat d'orientation budgétaire, comme son nom l'indique, c'est un débat d'orientation budgétaire. Ce n'est pas validé, il n'y a rien de décidé quelque part. Nous avons réfléchi à ça, nous en avons parlé à quelques-uns. Je continue le projet tel que nous pourrions l'imaginer, rien n'est décidé et rien n'est figé. Rue à sens unique en descendant, chose qui n'a jamais été faite. Nous proposons de mettre des stationnements de l'autre côté, pour mettre en valeur les commerces et aujourd'hui des camionnettes et des voitures se garent, ça ne met pas en valeur les commerces qui se trouvent pratiquement sur la partie haute de la rue, c'est-à-dire de la poste jusqu'en haut du côté droit lorsque nous descendons. Ça fait gagner des places de stationnement parce qu'il y a peu de sortie de garage. Alors j'ai vu un tract circuler, je vous passe le détail sur ce tract dont les dates n'étaient même pas valables, c'était une réunion qu'il y avait eu en 2016 ou 2017. Nous parlons de supprimer les places de stationnement ; bien au contraire, dans le projet tel que nous l'avons vu, il y a environ 5, 6 voire 7 places de plus parce qu'il y a des portes cochères qui sont d'un côté et qui ne sont pas de l'autre. C'est un aménagement : création de terrasses pour les cafés, marquage au sol des places de parking pour éviter de mettre 3 voitures alors que nous ne pouvons en mettre que 2 et que ce soit à cheval. Nous avons aussi parlé de planter des arbres dans la rue Albert 1^{er}, c'est tout simplement de mettre des bacs à fleurs en entrée et en sortie de rue pour lui donner justement un caractère plus accueillant et un peu plus attractif. Nous avons parlé de la sécurité des enfants qui vont traverser parce que les voitures sont garées en face, moi je veux bien. Mais là encore nous rêvons, déjà qu'ils sont sur le trottoir de droite donc personne ne va à la poste là. En plus, une rue où nous aurons réduit la vitesse à 30km/h, au contraire ça résoudra la sécurité. L'esprit de travail sur cette rue là, ça se limite à ça, ça se limite simplement à une réflexion. Il n'y a pas de décision de prise, je le répète. Je pense que plus d'attractivité, la rendre un peu plus commerçante, un peu plus accueillante, permettrait aux commerces de plus facilement vendre, aux riverains d'avoir une rue plus calme etc... parce que je vous assure que nous voyons passer les voitures à une vitesse folle. Voilà le résumé du projet de réflexion mais rien n'est décidé, je vous le répète.

Catherine QUIGNON :

Nous, ce qui nous gêne dans la démarche, lorsque vous dites « c'est dans le débat d'orientation budgétaire, » lorsque nous inscrivons dans le débat d'orientation budgétaire une idée et que nous sommes dans la majorité, ce n'est pas que nous voulons le soumettre au débat, c'est que nous sommes en train de tracer l'avenir. Nous traçons 2017, A partir du moment où vous dites dans le débat d'orientation budgétaire : je pense que... ça veut dire que dans votre esprit pour la majorité, vous avez considéré que c'était au titre de l'année 2017, peut-être 2018, s'il fallait financer une étude mais en tout cas que vous étiez dans cette démarche. Ce que vous n'êtes pas obligés de faire lors du débat d'orientation budgétaire, c'est d'inscrire le montant chiffré, de dire : ça va coûter tant, de manière à prendre en compte l'avis de vos opposants, voilà à quoi sert un débat d'orientation budgétaire, à émettre un avis. Nous ce que nous vous reprochons, ce n'est

pas de faire ou de ne pas faire. Nous constatons que la concertation avec les commerçants n'a pas eu lieu. Lorsque nous avons rencontré les commerçants pour savoir un peu où ils en étaient, eh bien, ils n'y ont pas été associés. Or, sur une rue commerçante que vous voulez revitaliser à l'encontre et pour les commerçants, ça serait peut-être bien de le faire avec eux. C'est-à-dire qu'avant de dire : je vais limiter à 30km/h, eh bien moi, lorsque je la prends la journée, je n'arrive même pas à aller au bout à 30km/h. Enfin, je ne sais pas, je n'habite peut-être pas là en journée, mais en journée je ne les fais pas. Le soir c'est autre chose, le soir il n'y a personne, donc peut-être qu'effectivement vous, en tant que riverain, puisque vous habitez dans cette rue, peut-être que vous en êtes gêné. En dehors de cela, s'il n'y a pas de concertation avec les gens qui y travaillent, qui ont besoin de garder un flux, qui ont besoin d'avoir une activité et si vous ne vous dites pas qu'avant 2001, lorsqu'elle était à sens unique, ça gênait déjà les commerçants qui étaient là, eh bien à un moment donné, c'est que vous ne prenez pas en compte un électorat que vous avez souhaité défendre dans votre programme. Donc, nous souhaitons, avec l'ensemble des commerçants de la rue Albert 1^{er}, qu'une réunion soit organisée et s'il y a des aménagements à réaliser, des sens à mettre en place, des parkings à prévoir, eh bien il y a peut-être une pré-signalisation à faire, qui soit une signalisation provisoire.

Tony LHEUREUX :

Madame Quignon, je pense que vous avez raison, simplement je tiens à informer tout le monde, le 14 mars de mémoire, nous avons fait une réunion en mairie avec tous les commerçants du centre-ville. C'est moi-même avec Valentin Féraux qui avons distribué les petits papiers pour convier à la réunion. Nous avons quoi 5 commerçants, 6 grand maximum.

Catherine QUIGNON :

Ecoutez, l'ordre du jour...

Tony LHEUREUX :

L'ordre du jour y était, justement la vie du centre-ville, l'animation, les projets.

Catherine QUIGNON :

Parce que eux, ce qu'ils ont entendu, moi je vous donne la réponse : c'était en gros qu'allons-nous faire pour les fêtes de Noël ? Nous mettons la patinoire à tel endroit. Pendant un temps, il y avait l'idée d'installer des chalets, certains commerçants vous ont dit : nous ne sommes pas intéressés par des chalets qui peuvent être concurrents de notre activité. Donc pour eux, l'objet de cette réunion-là concernait les activités de Noël et pas l'aménagement du centre-ville. J'aimerais bien voir l'ordre du jour si vous l'avez.

Jean HEINTZ :

Pardon, je ne sais pas si je me suis bien fait entendre mais rien n'est décidé, je le répète. Alors si dans un débat d'orientation budgétaire, nous ne pouvons pas avoir une réflexion prospective, nous ne pouvons pas avoir tout de mis en place enfin je ne sais pas, vous, lors de vos débats d'orientation budgétaire si tout ce dont vous aviez parlé était réalisé. Pour autant, nous pouvons réfléchir à ça mais j'ai dit, je ne sais pas si vous l'avez bien entendu : ça n'a pas été décidé, ça ne sera pas fait sans les commerçants, ça ne sera pas définitif, ça sera du provisoire. Si vous pensez que c'est bien, alors venez, nous irons ensemble dans l'après-midi ou le matin rue Albert 1^{er} et vous verrez la vitesse à laquelle les gens passent.

Catherine QUIGNON :

Demain matin, nous nous retrouvons à 9h et nous le faisons.

Jean HEINTZ :

Demain matin je suis à Paris, mais nous pouvons le faire après-demain.

Catherine QUIGNON :

Alors après demain, j'arrive à 8h et nous pouvons le faire.

Jean HEINTZ :

D'accord et vous allez voir à quelle vitesse les voitures passent. Vous serez très surprise si vous pensez qu'elles ne roulent même pas à 30km/h. Enfin bon voilà, le projet est comme ça ; la réflexion est comme ça. Le but n'est surtout pas d'embêter les riverains ni les commerçants, c'est de rendre cette rue-là un peu plus commerçante, un peu plus vivante, un peu plus attractive, lui donner un caractère un peu plus convivial, le but, il est là. Ce n'est pas de dire de planter les commerçants, vous vous doutez bien que ce n'est sans doute pas notre intérêt, ce n'est pas non plus notre intérêt de poser des problèmes aux riverains. J'ai entendu des sorties de garage... Enfin nous pouvons rêver si des gens pensent que nous allons mettre des stationnements devant les sorties de garage. Je ne sais pas, je ne vais pas reprendre les arguments qui avaient été dits dans ce tract mais ça n'a pas beaucoup de sens. La proposition que nous ferons, après concertation évidemment avec les riverains et les commerçants, nous verrons ce qui sera décidé. Le but est de valoriser cette rue.

Catherine QUIGNON :

Je prends acte que la concertation aura lieu.

Jean HEINTZ :

Bien sûr.

Christophe HERTOUT :

Alors juste une chose, j'ai noté comme Madame Quignon qu'il y aurait concertation et je m'en réjouis. Moi, il y a une chose qui m'a aussi interpellé, lorsque tu m'as dit : ça ne sera pas acté dans le marbre. Ce sera peut-être sur un regard qui portera sur 6 mois, 1 an. C'est vrai que ce n'est pas gravé dans le marbre mais accessoirement, je pense que pour des commerçants, si jamais ça devait avoir des effets négatifs sur le commerce, 6 mois, 1 an ça peut être très long. Nous l'avons vu, il y a eu un précédent sur cette mandature dû à des travaux, il y a eu pour 6 mois, 1 an de travaux et déjà ça paraissait long pour les commerçants concernés. Je pense que la concertation portera ses fruits et qu'issu de la concertation, j'espère que nous aurons un projet qui n'aura que des conséquences positives et que nous n'aurons pas à nous mordre les doigts des choix qui auront été faits. Je suis de nature optimiste, j'essaie de toujours voir l'aspect positif des choses. Je considère qu'après concertation faite, vous arriverez à sortir un projet qui sera commun aux commerçants et qui conviendra à tout le monde.

Jean HEINTZ :

Tu sais Christophe, quel intérêt nous avons à mettre en place quelque chose qui va poser des problèmes ou mettre en difficulté les commerçants ? Ce n'est pas notre intérêt ; l'intérêt d'une commune, d'une équipe d'élus, c'est de valoriser son commerce. Le commerce, c'est quelque chose d'économique qui est un élément important dans une ville. C'est aussi ce qui fait notre activité donc nous avons tout intérêt à ce que le commerce se porte bien. Celui de Montdidier a l'air de se porter pas trop mal, nous sommes tout à fait d'accord. Je voudrais quand même ajouter, parce que nous avons eu des réunions avec les commerçants précédemment, elles ont précédé celles qu'a fait Tony. L'année dernière, nous avons fait une réunion avec un bon nombre de commerçants lors de l'assemblée générale des commerçants et j'avais évoqué cette idée là, pas plus que ça, mais nous en avons parlé pour la rue à sens unique. Ce n'est pas quelque chose que nous avons sorti du chapeau large.

Christophe HERTOUT :

Je sais que ce n'est pas quelque chose de nouveau, vous l'aviez évoqué également en commission communication, développement économique, commerce etc... et vous m'aviez donné le compte rendu du fait que vous l'aviez évoqué précédemment. Après, je me suis fait le relais des inquiétudes quand j'ai rencontré les commerçants. Je n'ai pas fait 36 questions mais pour certaines questions, il était nécessaire de le faire de manière publique.

Catherine QUIGNON :

Les Champs-Élysées de Monsieur Heintz.

Jean HEINTZ :
Mais pas du tout Madame.

Madame le Maire :

Je vous remercie de vos observations et sachez bien évidemment que notre objectif est de faire en sorte que les décisions qui seront prises soient positives et évidemment, si nous nous rendons compte que quelque chose fonctionne moins bien, nous prendrons des décisions à ce moment-là. Je pense qu'il y aura des décisions qui seront prises de manière collective avec les commerçants. Nous aurons une période d'essai et si ça se passe comme nous l'avons imaginé, parce que quelquefois, nous imaginons des choses et ça ne se passe pas forcément de la manière dont nous les avons imaginées, eh bien nous ferons des modificatifs à ce moment-là. Voilà concernant la rue Albert 1^{er}.

2) Débat annuel sur la formation

En vertu de l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Il est à noter que ce tableau est présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 issue de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005.

Conformément à cette réglementation, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme que le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2016 a été annexé au compte administratif,
- décide d'inscrire les crédits au budget principal pour la programmation des formations 2017.

3) Budget primitif 2017 - Ville

Madame Rigoulet, adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2017 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	6 606 825,00 €
Opérations d'ordre	400 920,00 €
Virement à la section d'investissement	890 836,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 7 898 581,00 €

- Recettes

Opérations réelles	6 982 219,00 €
Excédent reporté	915 438,00 €
Opérations d'ordre	924,00 €

Total des recettes de fonctionnement 7 898 581,00 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations d'ordre	924,00 €
Opérations réelles	1 571 327,00 €
Reste à réaliser	952 041,00 €
Résultat reporté	209 321,00 €
Total des dépenses d'investissement	2 733 613,00 €

- Recettes

Opérations réelles	280 500,00 €
Opérations d'ordre	400 920,00 €
Virement de la section de fonctionnement	890 836,00 €
Affectation	782 252,00 €
Reste à réaliser	379 105,00 €
Total des recettes d'investissement	2 733 613,00 €

Total Général 10 632 194,00 € 10 632 194,00 €

Christophe HERTOUT :

Avant, nous souhaiterions intervenir parce que nous étions déjà intervenus lors du précédent conseil municipal à la fois au sujet du compte administratif pour noter l'excédent assez conséquent qui montrait que l'augmentation des taux d'imposition de l'année précédente, n'était pas justifiée. Nous avons noté avant la capacité d'auto-financement très importante. Nous étions intervenus pour dire : voilà, 2016 vous avez augmenté les impôts, ce n'était pas justifié. Nous vous avons interpellée, notamment Madame Quignon, lors du débat d'orientation budgétaire, sur les projets que vous mettiez en place. Nous vous avons interpellée entre autres sur le fait que vous auriez peut-être à charge la piscine et donc les conséquences que cela pourrait avoir. On vous a dit qu'en effet, si vous prévoyez un budget qui prenne en compte ce risque, nous concevions qu'il y ait nécessité de maintenir les taux d'imposition là où ils sont. Nous vous avons aussi écouté sur la nécessité de prendre en compte un certain nombre d'investissement. Mais lorsque nous regardons le budget, nous ne voyons pas tout ça. En clair, nous constatons. D'autre part, j'ai compté aussi... L'année dernière, je vous avais dit que ça serait bien de présenter un budget avec des excédents prévisionnels, pour avoir une petite idée en avance et vous donner aussi l'occasion de vous dire : voilà l'excédent prévisionnel, nous en avons. Est-ce que ça vaut le coup d'augmenter les impôts, des choses comme ça ? Je constate que vous avez relevé un auto-financement prévisionnel à 1 290 892€, c'est très bien. Ce qui prouve que nous avons de la marge de manœuvre pour financer vos futurs investissements. Je sais que vous avez relevé, lors du précédent conseil municipal, que l'excédent 2016 était une chose mais que vous deviez prévoir des investissements etc... Nous avons bien enregistré, bien noté. Vous avez de l'auto-financement prévisionnel, tout va bien. Alors je vous l'ai dit, je l'ai annoncé, nous allons vous présenter un contre budget parce que nous l'avons dit et répété, l'augmentation des impôts n'était pas justifiée l'an dernier. Le maintien des taux imposé l'an dernier ne se justifie pas, donc nous vous proposons un budget qui est sans l'augmentation des impôts de l'an dernier, la déduction des impôts de l'an dernier. Je reprends un peu votre cheminement, je vais présenter la vue d'ensemble et puis après je reprendrai le cheminement.

Madame le Maire :

Monsieur Hertout, s'il vous plait, combien de temps ? Parce que s'il y en a pour une heure, non Monsieur Hertout.

Christophe HERTOUT :

Je ferai exactement le même travail que Madame Rigoulet. En l'occurrence, je ne devrais pas aller beaucoup moins vite qu'elle, en principe. Je pense que dans une assemblée démocratique, il faut accepter que nous puissions faire des propositions alternatives.

Madame le Maire :

Monsieur Hertout, dans ce cas-là, des propositions alternatives nous pouvons en faire 10, 20 si vous voulez puisque nous pouvons avoir « x » projections.

Catherine QUIGNON :

Madame le Maire, lorsque vous présentez un budget, votre opposition est en droit de présenter un contre budget pour légitimer sa position. La dernière fois, au moment du débat d'orientation budgétaire, je vous ai demandé si vous aviez des indications concernant la piscine et la halte-garderie, parce que si vous aviez ses indications, nous étions en capacité de faire la démonstration que nous pouvions revenir au taux d'imposition de l'année précédente. Nous sortons de réunion à la communauté de communes avec les maires ; sur cette année, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Dans le cadre de la rétrocession, va être soumis au vote le maintien « dans l'escarcelle » de la communauté de communes du grand Roye, donc la démonstration que veut faire Christophe Hertout, d'un fonctionnement qui pourrait assurer, avec les taux d'impôt de l'année dernière sans majoration, va vous éclairer.

Madame le Maire :

Mais vous n'avez peut-être pas pris en considération tous les investissements que nous avons mis cette année.

Catherine QUIGNON :

Ecoutez.

Christophe HERTOUT :

Alors en introduction, je peux déjà vous dire que je n'ai pas modifié la section d'investissement. J'ai travaillé sur la section d'investissement mais en l'occurrence, je n'ai fait des modifications que sur la section de fonctionnement. Alors, nos propositions de manière plus globale et plus générale : en dépenses en section de fonctionnement, crédit d'exploitation à 7 309 186 euros. En recettes, 6 791 609 euros. Je reprends votre résultat d'exploitation, le total de la section d'exploitation en dépenses est de 7 309 186 euros et en recettes par contre, moi, mes recettes ne viennent pas en équilibre de mes dépenses parce que j'ai de la liberté que vous n'avez pas. Je travaille avec un excédent prévisionnel, donc j'ai un total de recettes de 7 707 047 euros, ce qui fait un excédent prévisionnel de 397 861 euros. Je vous l'ai dit, je n'ai pas modifié votre présentation de la section d'investissement, ce qui fait que je retrouve bien évidemment en crédit d'investissement 1 572 251 euros avec en recettes 2 354 508 euros. En restes à réaliser, j'ai 952 041 euros et en proposition de recettes, j'ai 379 105 euros. J'ai forcément le même excédent cumulé qui est de 397 861 euros et j'ai une épargne nette prévisionnelle qui est de 320 254 euros. Ce qui est à peu près prévisible étant donné que vous avez un auto-financement prévisionnel qui est de 1 290 832 euros. Si nous déduisons les remboursements d'emprunts, plus le fait que nous ayons des recettes fiscales qui sont moindres, nous arrivons à peu près à ce résultat-là. Je détaillerai parce que ces chiffres ne tombent pas du ciel, donc j'ai quand même un peu détaillé les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes. Moi, j'ai tendance, même si dans le document nous commençons par les dépenses, j'ai toujours tendance à commencer par les recettes lorsque je présente un budget, parce que pour pouvoir dépenser, il faut avoir l'argent. Au niveau des recettes de fonctionnement, j'ai modifié ici encore peu de choses parce que votre travail est quand même très bien fait. Les atténuations de charges, vous proposez 445 000 euros, je suis sur la même chose. Les produits des services, vous proposez 250 500 euros, je suis sur la même chose. Impôts et taxes forcément là, il y a une modification puisque je prends en compte une baisse des taux d'impositions qui étaient les nôtres en 2015, au lieu d'avoir 3 557 449 euros, je suis à 3 317 500 euros. Les dotations, subventions et participations, nous allons supposer qu'elles sont

à 2 216 270 euros comme vous l'avez prévu. Les autres produits de gestion courante, je n'ai rien modifié. Ce qui fait qu'au lieu d'avoir en total des recettes de gestion courante 6 966 219 euros, j'ai 6 764 609 euros. Produits exceptionnels 7 000 euros donc total des recettes réelles de fonctionnement, au lieu d'avoir 6 982 219 euros, j'ai 6 788 609. Total des recettes de fonctionnement 6 791 609 euros. Je vous épargne le détail des impôts et taxes parce que vous avez souhaité ne pas passer trop de temps sur la présentation à titre affirmatif. Je passe aux dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, vous faite une proposition à 1 884 182 euros, nous faisons une proposition à 1 690 800 euros.

Jeannine RIGOULET :

Non Monsieur Hertout, c'est le budget précédent, la proposition nouvelle est à 1 759 700 euros.

Christophe HERTOUT :

Notre proposition reste à 1 690 800 euros. Ensuite, charges de personnel 3 564 210 euros.

Jeannine RIGOULET :

Non, ça c'est le budget précédent, c'est 2016, ce n'est pas la prévision. La proposition est à 3 667 530 euros.

Christophe HERTOUT :

Ma proposition reste à 3 415 800 euros. Ensuite, atténuation de produits, je suis à 292 616 euros et en autres charges de gestion courante à 525 959 euros, voilà pour les dépenses de fonctionnement. Nous vous proposons un budget je vous l'ai dit alternatif, non équilibré mais qui est en excédent prévisionnel. Pour nous, il est possible de ne pas conserver les taux de la fiscalité actuelle.

Madame le Maire :

Ok, merci Monsieur Hertout, nous avons bien compris ce que vous nous avez projeté. Nous restons sur notre proposition de budget aujourd'hui par rapport à nos investissements.

Jean HEINTZ :

Vous avez prévu la rue Albert 1^{er} ?

Catherine QUIGNON :

Non parce que c'est dans le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas budgété au budget. Vous avez dit qu'il y avait le temps de la concertation. Nous supposons que ce sera pour l'année prochaine.

Christophe HERTOUT :

Et accessoirement, je t'ai dit Jean que, de toute façon, les projets d'investissement étaient identiques pour nous.

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, vote le budget primitif Ville 2017,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

27 votants

21 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

4) Budget primitif 2017 - Eau

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget Eau 2017 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	617 876 €	
Recettes réelles		373 991 €
Opérations d'ordre	13 363 €	424 989 €
Restes à réaliser	204 731 €	113 168 €
Déficit reporté	76 178 €	
	-----	-----
	912 148 €	912 148 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	1 126 233 €	
Recettes réelles		1 289 600 €
Opérations d'ordre	424 989 €	13 363 €
Excédent reporté		248 259 €
	-----	-----
	1 551 222 €	1 551 222 €
Total général	2 463 370 €	2 463 370 €

Catherine QUIGNON :

Je voudrais faire une intervention concernant le bulletin municipal et l'agence de l'eau. Dans un article paru dans le bulletin municipal, nous avons l'impression que toutes les taxes qui sont prélevées par les uns ou par les autres ne sont jamais redistribuées. Est-ce que vous pourriez, dans le prochain bulletin municipal, indiquer le montant reversé par l'agence de l'eau à la commune de Montdidier ?

Madame le Maire :

Oui, nous pourrons donner du détail, il n'y a pas de souci.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2017 service de l'eau.

27 votants

25 pour

2 contre (Mme Quignon, M. Triplet)

5) Budget primitif 2016 - Assainissement

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget Assainissement 2017 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	373 136 €	Recettes	273 577 €
Opérations d'ordre	20 525 €		243 727 €
Restes à réaliser	82 787 €		
Déficit reporté	40 856 €		
	-----		-----
	517 304 €		517 304 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	509 614 €	Recettes	650 400 €
Opérations d'ordre	243 727 €		20 525 €
Excédent reporté			82 416 €
	-----	-----	
	753 341 €		753 341 €
Total général	1 270 645 €		1 270 645 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2017 service de l'assainissement.

27 votants

21 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

6) Budget primitif 2017 - Annexe n°6 (Zone Industrielle)

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2017 qui est arrêté comme suit :

Section d'investissement

Dépenses réelles	17 000 €		
Déficit reporté	1 487 €		
Recettes réelles			74 €
Virement de la section de fonctionnement			18 314 €
Opérations d'ordre			99 €
	-----	-----	
	18 487 €		18 487 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	112 350 €		
Recettes réelles			130 763 €
Virement de la section de fonctionnement	18 314 €		
Opérations d'ordre	99 €		
	-----	-----	
	130 763 €		130 763 €
Total général	149 250 €		149 250 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2017 - annexe n°6 Zone industrielle.

7) Budget primitif 2017 – Annexe n°7 (Hôtel d'entreprises)

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n° 7 Hôtel d'entreprises 2017 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses réelles	26 305 €	
Déficit reporté	31 378 €	
Recettes réelles		32 735 €
Virement de la section de fonctionnement		24 948 €
	-----	-----
	57 683 €	57 683 €
 <u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses réelles	50 242 €	
Recettes réelles		75 190 €
Virement à la section d'investissement	24 948 €	
Déficit reporté		
	-----	-----
	75 190 €	75 190 €
Total général	132 873 €	132 873 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2017 - annexe n°7 Hôtel d'entreprises.

8) Budget primitif 2017 – Annexe n°8 (Cinéma)

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°8 Cinéma 2017 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses réelles	60 191 €	
Recettes réelles		
Virement de la section de fonctionnement		15 500 €
Opérations d'ordre		17 321 €
Restes à réaliser		
Excédent reporté		27 370 €
	-----	-----
	60 191 €	60 191 €
 <u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses réelles	127 565 €	
Recettes réelles		158 737 €
Virement à la section d'investissement	15 500 €	
Opérations d'ordre	17 321 €	
Excédent reporté		1 649 €
	-----	-----
	160 386 €	160 386 €
Total général	220 577 €	220 577 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2017 – annexe n°8 Cinéma.

9) Budget primitif 2017 - Annexe 9 (Bâtiment du Futur)

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°9 Bâtiment du Futur 2017 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles		
Recettes réelles		
Déficit reporté	28 939 €	
Restes à réaliser	132 449 €	
Virement de la section de fonctionnement		161 388 €
	-----	-----
	161 388 €	161 388 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles		
Recettes réelles		161 388 €
Déficit reporté		
Virement à la section d'investissement	161 388 €	
	-----	-----

Total général **322 776 €** **322 776 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2017 - annexe n°9 Bâtiment du Futur.

10) Effectif du personnel 2017

Christophe HERTOOUT :

Vous le votez globalement l'effectif du personnel ?

Madame le Maire :

Oui.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances et du Comité Technique, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2017, comme suit :

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Directrice générale des services	A	1
Secteur administratif		
Attaché	A	1
Rédacteur	B	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0
Adjoint administratif	C	6

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	7
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3
Secteur technique		
Ingénieur	A	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Technicien	B	1
Adjoint technique	C	28 dont 2 à 31h30/35 3 à 32h/35 1 à 32.25h/35 1 à 28h/35 1 à 17.50h/35
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	9
Agent de maîtrise	C	0
Agent de maîtrise principal	C	2
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	C	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	6 dont 2 à 32h/35
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	B	1
Secteur culturel		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1 à 5h/20
Assistant d'enseignement artistique	B	14 dont 1 à 3h/20 3 à 2.5h/20 1 à 4.5h/20 4 à 4h/20 2 à 8h/20 1 à 7.5h/20 2 à 5h/20
Secteur animation		
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	6
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe vacataire	C	20
Police municipale		
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Brigadier-chef principal	C	1
Brigadier	C	2
Garde champêtre principal	C	1
Garde champêtre chef	C	0
Gardien	C	2
Emplois divers		
Apprenti		2
CUI - CAE		18
Emploi avenir		16

Budget Eau

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique	C	2
Adjoint technique vacataire	C	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Ingénieur	A	2
CUI - CAE		1

Budget Assainissement

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint technique vacataire	C	1
Adjoint administratif	C	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1

Budget Cinéma

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1
Emploi avenir		1

11) Subventions exceptionnelles

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

Avenir cycliste (Trophée de la ville) 2100€

(M. Hertout – Membre de l'association Avenir cycliste (Trophée de la ville) ne prend pas part au vote)

Pétanque Chemin vert (Trophée de la ville) 500€
La maison des lycéens 500€ (échange Franco/Italien)
500€ (échange Franco/Espagnol)

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

12) Demande de subvention pour l'étude relative à la stabilisation des sols du hall d'honneur de l'hôtel de ville

Suite à un constat d'affaissement du carrelage du hall de la mairie, des travaux d'investigation ont été menés.

La conclusion a été une décalcification importante des moellons qui constituent la voûte de la cave de l'hôtel de ville.

Afin d'envisager une restauration, il est primordial d'effectuer une étude préalable.

Dans l'attente de cette préconisation, nous avons effectué une mise en sécurité de la voûte.

Après avis des services de la Drac, un devis a été retenu pour une somme de 5 250€ HT.

La collectivité a la possibilité d'obtenir des financements sur ce projet à hauteur de 50% par la DRAC.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès de Monsieur le Directeur de la DRAC.

13) Demandes de subventions pour la réalisation de tablettes de radiateurs - Salle du conseil

Suite à l'étude menée pour la réhabilitation des décors peints de la salle du conseil de l'hôtel de ville, il a été préconisé, dans un premier temps, la pose de tablettes en marbre en harmonie avec l'ensemble des décorations. Ces dernières doivent éviter la diffusion de chaleur directe émanant du radiateur sur les peintures qui a déjà provoqué un début de noircissement.

Dans ce projet et après avis des services de la Drac et du Conseil Départemental, un devis a été retenu pour une somme de 1 207€ HT.

La collectivité a la possibilité d'obtenir des financements sur ce projet à hauteur de 65% : soit 25% par la DRAC et 40% par le Conseil Départemental.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances,

le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter :

- ⇒ une subvention à hauteur de 25% auprès de Monsieur le Directeur de la DRAC.
- ⇒ une subvention à hauteur de 40% auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

14) Dotations aux écoles de Montdidier - Crédits « fournitures scolaires »

Actualisation des crédits scolaires.

Le montant des crédits « fournitures scolaires » est calculé, pour chaque école, sur la base des effectifs scolaires, inscrits au mois de septembre (liste des élèves à fournir par l'école).

Le montant alloué était de 41.95 € par élève. Compte tenu du fait que ce montant a peu évolué depuis plusieurs années, il est proposé la somme de 43 € et ce à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Toute variation des effectifs se traduit par une majoration ou une diminution des crédits « fournitures scolaires » de l'école considérée dès connaissance de l'information.

Cette modification est prise en compte sous réserve que parvienne au service comptabilité, la liste nominative des élèves nouvellement arrivés ainsi que celle des élèves qui ont quitté l'école.

Les crédits non consommés en fin d'année scolaire ne sont pas reportés sur l'année suivante.

Catherine QUIGNON :

Madame le Maire, je souhaiterais que lorsque vous présenterez les futurs tarifs qui seront imputés aux communes, que nous prenions en compte cette majoration en augmentant nos tarifs qui seront facturés aux communes du canton et que vous preniez aussi en compte la dotation qui est faite pour les sorties. Le niveau qui est facturé aux communes est le plus bas quasiment du département. Toutes les autres écoles ont majoré très fortement le prix qui est facturé aux communes rurales et le privé maintenant est en termes de procédure. Nous ne sommes plus dans le « nous faisons le plus bas prix » pour garder beaucoup d'élèves ici, vous êtes dans le plus bas prix même si vous intégrez vos 2 euros d'augmentation là sur les fournitures et les 15 ou 16 euros selon les âges. Si vous intégrez dans le prix qui est facturé, ça ne vous mettra pas à un niveau supérieur à celui du privé donc la concurrence n'est pas... Mais en tout cas, nous sommes sur le plus bas donc ce n'est pas impactant et ça permettrait aux communes qui organisent les sorties d'avoir un volume plus conséquent de moyens parce que vous pourrez donner pour chaque élève scolarisé si les communes vous ont payé.

Madame le Maire :

Donc là pour les fournitures scolaires il n'y a pas de souci particulier, nous pouvons les refacturer ; par contre nous ne pouvons pas pour les classes découverte.

Catherine QUIGNON :

Non mais ne vous mettez pas comme ça, c'est vous qui déterminez le montant facturé, vous avez un seuil indiqué. Je vous explique, vous avez le prix qui est indiqué, renseignez-vous, tous vos autres collègues font des prix nettement supérieurs, le delta est souvent de 100 euros en moyenne par élève, quelquefois c'est 40 euros, quelquefois c'est 50 euros. Là, lorsque vous allez faire le calcul du prix moyen, il faut le compter comme une charge. A l'époque, pourquoi nous faisons ça ? Parce que la concurrence avec le privé était très très forte et que nous perdions beaucoup trop d'élèves dans le public. Maintenant, le privé entame des procédures à l'égard des communes qui ne payent pas, ce qui n'était pas le cas à notre époque.

Madame le Maire :

Merci Madame Quignon, je vous propose de mettre les fournitures scolaires par enfant à 43 euros.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances,

le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder la somme de 43 € par élèves.

15) Appel d'offres – Marché d'assurances

Les contrats d'assurances de la collectivité arrivent à échéance le 31/12/2017, il est souhaitable de les renégocier. Pour cela, il est nécessaire de lancer une consultation pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à :

⇒ à lancer une consultation par la procédure d'appel d'offres, en application de la réglementation en vigueur, pour toutes les assurances de la ville à l'exception de celle du personnel qui est confiée au Centre de Gestion du Personnel de la Somme,

⇒ à signer les marchés, après avis de la commission d'appel d'offres.

16) Désignation de 2 représentants communaux PLUI

Le maire expose :

La compétence en matière de document d'urbanisme a été transférée à l'ancienne Communauté de Communes du Grand Roye le 16 septembre 2015.

Vu l'article L. 153-8 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la conférence intercommunale des Maires relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Grand Roye et les 62 communes membres et les modalités de concertation avec la population réunie le 15 février 2017,

Vu la délibération en date du 15 février 2017 du Conseil communautaire de la communauté de Communes du Grand Roye prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur l'intégralité du territoire communautaire et définissant les objectifs à poursuivre,

Vu la délibération en date du 15 février 2017 arrêtant les modalités en collaboration entre la Communauté de communes et les communes membres et les modalités de concertation avec la population,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal désigne deux représentants communaux PLUI qui seront le relais entre la Communauté de Communes du Grand Roye et la commune,

Les principales missions de ces représentants communaux PLUI consisteront à :

- participer aux réunions de secteurs,
- être le garant de la transmission au niveau du conseil municipal des informations relatives à l'état d'avancement de l'élaboration du PLUI et de la bonne tenue de la procédure administrative liée au PLUI (affichages réglementaires, etc...) au niveau de leur commune,

- collaborer avec les instances de gouvernance du PLUI du Grand Roye pour la construction du projet de territoire.

Catherine QUIGNON :

Juste une demande qui ne concerne pas l'élection des 2 candidats parce qu'ils me semblent légitimes dans les 2 cas, c'est plus que soit associé dès le début les agents qui travaillent déjà aux services de l'urbanisme parce que, eux, connaissent tous les contextes réglementaires donc tant que Montdidier peut... Parce que dans les communes rurales, l'enjeu va être simple, ça va être, est-ce-que nous en supprimons ? Ou pas ? Est-ce-que nous avons les réseaux ? Ou pas et combien ça coûtera ? Par contre, pour Montdidier et pour Roye, il y a l'enjeu de la station d'épuration et sa capacité, l'enjeu des réseaux qui est beaucoup plus important et dans les 2 cas, à mon sens, il serait plus judicieux de demander à chaque réunion sur ces 2 territoires, que vous ayez un représentant qui a l'habitude d'instruire les permis de construire, les règlements de manière correcte. Après article patin il faut prendre du temps qui ne soit pas applicable dans la réalité.

Madame le Maire :

Nous ferons la demande à la communauté de communes.

Après explications, les conseillers procèdent à la désignation des 2 représentants communaux PLUI pour la commune.

Sont candidats :

M. Carpentier
Mme Rigoulet

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 21 + 6 pouvoirs

Votes : Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Sont désignés, à l'unanimité, représentants communaux PLUI :

M. Carpentier et Mme Rigoulet.

17) Communications du Maire

Arrêté du 20/03/2017

Département de la SOMME

Ville de Montdidier



Date de notification
ou de publication :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Extrait du Registre des Délibérations du Maire de Montdidier

Décision du Maire

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Vu l'arrêté de délibération en date du 31 janvier 2013 autorisant le maire à signer un contrat avec la société EUROFEU SERVICES pour la fourniture et maintenance des extincteurs ;

Considérant que le marché à bons de commande est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler ;

Considérant qu'à l'issue d'une nouvelle consultation, la société EUROFEU SERVICES a fait une proposition intéressante ;

DECIDE

Article 1. – Un marché à bons de commande sera signé avec la société EUROFEU Services, dont le siège social se trouve 12 rue Albert Rémy, à Senonches (28250) pour le lot 1 (Maintenance des extincteurs et fourniture d'extincteurs supplémentaires).

Article 2. – Le marché est passé pour un an à compter de la date de signature de l'acte d'engagement, renouvelable 3 fois.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 20 mars 2017

Isabelle Carpentier
Maire

Reçu en Sous-préfecture
Le 20/03/2017

Arrêté du 20/03/2017

Département de la SOMME

Ville de Montdidier



Date de notification
ou de publication :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Extrait du Registre des Délibérations du Maire de Montdidier

Décision du Maire

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Vu l'arrêté de délibération en date du 31 janvier 2013 autorisant le maire à signer un contrat avec la société INCENDIE PROTECTION SECURITE pour la fourniture et maintenance des systèmes de désenfumage, des blocs autonomes et des sirènes incendie ;

Considérant que le marché à bons de commande est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler ;

Considérant qu'à l'issue d'une nouvelle consultation, la société INCENDIE PROTECTION SECURITE a fait une proposition intéressante ;

DECIDE

Article 1. – Un marché à bons de commande sera signé avec la société Incendie Protection Sécurité, 61 rue de Solesmes pour le lot 2 (Maintenance des systèmes de désenfumage, des blocs autonomes et sirènes incendie & fourniture de cartouches et ampoules).

Article 2. – Le marché est passé pour un an à compter de la date de signature de l'acte d'engagement, renouvelable 3 fois.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 20 mars 2017

Isabelle Carpentier
Maire

Reçu en Sous-préfecture
Le 20/03/2017

Arrêté du 21/03/2017

Département de la SOMME

Ville de Montdidier



Date de notification
ou de publication :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Extrait du Registre des Délibérations du Maire de Montdidier

Décision du Maire

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que l'assurance responsabilité civile de la Commune est confiée à la Smacl ;

Considérant que la cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2016 est supérieure à la cotisation définitive pour l'année 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant permettant à l'assurance de rembourser la Collectivité ;

DECIDE

Article 1. – Un avenant n°4 au contrat sera signé avec la SMACL, 141, avenue Salvador Allende à Niort (79031) concernant la révision de la cotisation afférente aux garanties « dommages causés à autrui – défense et recours » avec un montant à rembourser au titre de l'avenant de 436.83€ TTC.

Article 2. – Madame la Directrice Général des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 21 mars 2017

Isabelle Carpentier
Maire

Reçu en Sous-préfecture
Le 24/03/2017



Décision du Maire

Date de notification
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;
Considérant que l’assurance des dommages aux biens de la Commune est confiée à Groupama ;
Considérant que des mouvements de bâtiments sont intervenus durant l’année 2016 ;

DECIDE

Article 1. – Un avenant au contrat sera signé avec Groupama Paris Val de Loire, 60 Bd Duhamel du Monceau – CS10609 - à OLIVET cedex (45 166) fixant la prime prévisionnelle pour l’exercice 2017 à 18 258.54€ TTC.

Article 2. – Il n’est pas autrement dérogé aux clauses et conditions tant particulières que générales du contrat en cours.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l’exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 21 mars 2017

Isabelle Carpentier
Maire

Reçu en Sous-préfecture
Le 24/03/2017

Catherine QUIGNON :

Est-ce que nous pourrions juste avoir pour la prochaine fois le détail du volume consommé avec le badge autoroute comme ça, à titre informatif ?

Madame le Maire :

Il n’y a pas de souci Madame Quignon, nous allons le noter et puis vous donner le budget que nous avons mis sur ces badges.

~~~~~

La séance est levée à 20 h 00.

~~~~~